

## *L'Edito du Président*

Cher-e-s ami-e-s,

Notre région a été relativement épargnée par les intempéries cette année - et j'espère bien entendu qu'il en ira de la sorte jusqu'aux vendanges -, notamment par la grêle qui a dévasté certaines appellations ailleurs qu'en Bourgogne. Je veux croire que le dispositif de lutte contre ce fléau - l'ARELFA - qui protège depuis cette année toute la Bourgogne, en est largement responsable.

Je remercie donc tous les ODG et les bénévoles qui se sont investis. Je sais aussi que la menace court toujours et je compte sur leur vigilance à venir.

Cette séquence, comme les mobilisations collectives pour lutter contre le gel qui ont émergé dans tout le vignoble au mois d'avril, illustre une fois encore la nécessité de travailler ensemble pour défendre nos vignes.

Je reviens du congrès de la viticulture où pour la première fois, la fédération nationale des caves coopératives, la confédération des vins IGP de France, les Vignerons Indépendants et la CNAOC se sont rassemblés. Grâce à cette union, le commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, s'est déplacé pour nous rencontrer. Nous avons pu lui faire part de nos préoccupations quant à la réforme de la PAC à venir et je crois qu'il nous a entendus.

Nous sommes souvent seuls à prendre les décisions dans nos domaines, que ce soit en matière de conduite de vigne, de vinification ou d'investissement matériel. Cependant, nous ne devons jamais oublié que notre métier et nos produits ne peuvent être défendu qu'à l'échelle régionale, nationale et européenne, de façon collective.

Je vous souhaite de passer un excellent été, entourés de vos familles et de vos proches, et bien évidemment, je vous souhaite collectivement une excellente récolte à venir ou qualité pourrait - enfin ! - rimer avec quantité.

Amitiés,  
**Jean-Michel AUBINEL**

## *Sommaire*

**Infos nationales** : Retour sur le premier congrès national de la viticulture

**Infos régionales** : Contrats achats- ventes BIVB dématérialisés, Déclaration de stock dématérialisée, Statut bailleur à fruits

**Infos techniques** : Contrôle des fraudes, Etude de coûts gestion de l'inter rang, Dispositif FD.

**Infos Service accompagnement** : Réforme annoncée du compte pénibilité, cotisation AGS, Aides investissement France Agrimer, Financement maintien dans l'emploi

**Divers**

# INFOS NATIONALES (CNAOC)

*Retour sur le premier congrès national de la viticulture- La viticulture unie pour préparer la prochaine PAC*

Le 6 juillet dernier toute la viticulture (CNAOC, CCVF (Caves coopératives), VIF et Confédération des Vins IGP) était réunie à



Bordeaux pour le 1er congrès commun. Au programme : une après-midi de débat sur l'avenir de la viticulture au sein de la prochaine PAC en présence du Commissaire européen à l'Agriculture Phil HOGAN. L'occasion parfaite pour faire passer des messages.

Stéphane HERAUD, président de l'Association Générale de la Production Viticole (AGPV), a ouvert le 1<sup>er</sup> congrès commun de la viticulture au nom des 4 organisations à l'origine de l'évènement.

Plus de 500 participants – vignerons, représentants de la filière viticole, parlementaires, membres de l'administration, journalistes etc. – étaient présents et ont échangé sur le thème de la place de la viticulture dans la prochaine réforme de la PAC. Seul le nouveau Ministre de l'Agriculture Stéphane TRAVERT avait décliné l'invitation pour des raisons d'agenda. Il a tout de même pris soin de délivrer un message aux participants à travers une vidéo. L'après-midi était structurée en plusieurs temps : des discours par Stéphane Héraud et Phil Hogan, une table ronde avec les présidents des organisations viticoles et deux députés européens spécialistes des questions agricoles Michel DANTIN et Eric ANDRIEU, pour finir par un temps de conclusion par Alain ROUSSET, le président de la région Nouvelle Aquitaine.

## Préserver les spécificités de la viticulture



Après avoir rappelé dans leur discours l'importance économique de la viticulture en France et en Europe – 11,7 milliards d'€ à l'export et 3 millions d'emplois en Europe – Stéphane HERAUD et Phil HOGAN ont tous les deux insisté sur l'efficacité de la réglementation vitivinicole. Stéphane HERAUD a défendu le maintien des règles spécifiques qui font le succès de la filière. En premier lieu, le **système**

**d'autorisations de plantations** de vigne qui permet à la filière viticole de réguler son potentiel de production. C'est désormais le dernier secteur agricole en Europe

dans ce cas.

Il a vanté les mérites de la politique de qualité et des **règles d'étiquetage** plus strictes pour la viticulture que pour l'ensemble des produits agroalimentaires. Sur le sujet précis de l'étiquetage, le président de l'AGPV n'a pas hésité à fustiger la tendance à la surinformation du consommateur.

Plusieurs fois interpellé, Phil HOGAN n'a pas hésité à affirmer son soutien au secteur viticole. Il a indiqué qu'il se battra afin « *d'éviter des réductions significatives de soutien accordé au secteur* ». Concernant l'étiquetage nutritionnel, il a invité la filière « *à prendre le taureau par les cornes et à être proactive plutôt que réactive sur cette question* ». Enfin, M HOGAN a aussi souligné le travail de la Commission Européenne pour la signature d'accords commerciaux. Dernier en date : un accord commercial avec le Japon qui supprime les droits de douanes pour les vins européens et permet la reconnaissance de nombreuses Indications Géographiques (IG).

## De nombreux défis à relever pour la filière

Deuxième thématique abordée lors des débats : les défis à relever pour la viticulture au sein de la prochaine réforme de la PAC. L'un de ces défis sera un meilleur respect de l'environnement. Pour cela, les différents intervenants professionnels ont défendu l'ouverture à l'utilisation des cépages résistants aux maladies, une position défendue depuis deux ans par la CNAOC. Sur cette question, Phil HOGAN a indiqué que la Commission était prête à pousser plus en avant la réflexion. Enfin, les vignerons ont lancé un appel à la Commission et au Conseil pour améliorer le système d'assurance récolte comme le propose le Parlement européen (abaissement du seuil de déclenchement, moyenne olympique etc.). Stéphane Héraud, président de l'AGPV n'a pas hésité à interpeller « *au nom de l'ensemble des organisations et au nom des très nombreux*

vignerons touchés par le gel » le nouveau Ministre de l'Agriculture, lui demandant de rassembler une majorité au Conseil dès cet été pour permettre l'amélioration du système de gestion des risques et notamment de l'assurance récolte dans le cadre

de l'Omnibus discuté en ce moment même. Le député Michel DANTIN a incité la filière viticole à aller chercher des alliés en Europe de l'Est et en Europe du Sud pour avancer dans ce dossier.

Source CNAOC

## INFOS REGIONALES

### Information BIVB- Les contrats papier ne sont plus adaptés

Depuis 2005 soit 12 ans, le BIVB vous propose sur le site Extranet BIVB l'outil « Saisir mes contrats » afin de vous faciliter la saisie de vos transactions Interprofessionnelles. Plus de 96% des contrats sont enregistrés sur Extranet.

À la demande des Familles, Viticulteurs et Négociants, l'outil « Saisir mes contrats » vous

informe de l'état des habilitations liées aux contrats. Ces habilitations sont gérées par vos ODG. Également, les contrats saisis avec un numéro de cuve servent de demande de transaction auprès de SIQOCERT.

Depuis quelques semaines, les contrats papier ne répondent donc plus aux nouvelles dispositions demandées par vos Familles professionnelles (vérification des habilitations vendeur-acheteur-appellations).

Pour enregistrer vos contrats sur Extranet BIVB, vous devez :

- Vérifier si vous avez un code d'accès à l'Extranet BIVB et demander à Florence RAGONNEAU (florence.ragonneau@bivb.com) l'ouverture de la saisie des contrats.

- Si vous n'avez pas d'accès à l'Extranet BIVB, [remplir et renvoyer le document joint](#).

**LE STOCK DE CONTRATS PAPIER N'ETANT PLUS DISPONIBLE, N'ATTENDEZ PAS POUR DEMANDER VOS ACCES A L'EXTRANET BIVB.**

**Pour tout complément d'information :** annick.loudot@bivb.com / 03 80 25 04 85

### Demande de report de la DRM d'août à fin septembre

La CAVB a sollicité la direction régionale des douanes pour obtenir un délai supplémentaire pour le dépôt de votre Déclaration Récapitulative Mensuelle.

Notre demande a été acceptée par la Direction Régionale, **vous pourrez ainsi déposer votre DRM du mois d'août jusqu'au 29 septembre 2017.**

### Paiement des droits et taxes.

**ATTENTION :** depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, les Entrepositaires Agréés de Saône et Loire, Yonne et Côte d'or, doivent désormais transmettre l'ensemble des paiements des droits et taxes auprès de la

Recette Régionale des Douanes

12 Rue de Montmartre

21000 DIJON

soit par chèque (à l'ordre du Trésor Public) soit par virement.

Votre DRM doit toujours être envoyée au bureau des Douanes dont vous dépendez (inutile d'en envoyer une copie avec votre règlement).

**RAPPEL :** votre règlement ne doit pas comporter de centimes (règle des arrondis : de 0 à 49 centimes → arrondir à l'euro inférieur ; à partir de 50 centimes et plus → arrondir à l'euro supérieur)

## Déclaration de stock

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) informe les opérateurs qu'en 2017 les déclarations de récolte, production, stock, enrichissement et autres pratiques œnologiques (acidification, désacidification, édulcoration,

désalcoolisation et traitement au ferrocyanure de potassium) devront **obligatoirement** se faire par internet.

Si vous n'avez pas de compte sur produouane, il est nécessaire de vous en créer un (<https://pro.douane.gouv.fr/> rubrique « Inscription ») puis d'adhérer aux télé-procédures via un formulaire que vous devrez transmettre à votre service viticulture.



PROFESSIONNELS DU VIN  
**DÉCLARER EN LIGNE  
DEVIENT OBLIGATOIRE**

STOCK - RÉCOLTE - PRODUCTION - CENO

**ÊTES-VOUS PRÊT ?**

N'ATTENDEZ PAS SEPTEMBRE 2017 !

**LA DECLARATION DE STOCK 2017, A DEPOSER AVANT LE 10 SEPTEMBRE EST DONC A EFFECTUER SUR LE SITE PRODOUANE.**

## Statut de bailleur à fruits

Vous retrouverez sur le site internet de la CAVB, la présentation du service des douanes régionales faite à ce sujet lors de deux réunions dans le vignoble, ainsi qu'une note issue d'une rencontre des administrations concernées par le sujet (douanes, fraudes et services fiscaux). Tout se trouve sur le lien suivant : [Statut bailleur à fruits](#)

## Conditions de productions 2017-réunions pré-vendanges



Les conditions de production 2017 (rendements autorisés, Volume Substituable individuel, Volume

Complémentaire Individuel, TAV min et max après enrichissement, marge d'enrichissement..) seront étudiées par le **Comité Régional de l'INAO le 28 août prochain**. Elles seront mises en ligne sur notre site internet après cette date et seront communiquées dans la prochaine vinonews spéciale vendanges qui sera présentée à

l'occasion des réunions pré vendanges organisées dans chaque département et programmées aux dates suivantes :

Le jeudi 24 août en Saône et Loire (à Fuissé le matin et à Buxy l'après-midi), le lundi 28 août à Chorey les Beaune, le 29 août à Nuits Saint Georges. Pour l'Yonne, la date n'est pas encore fixée définitivement.

Des invitations détaillées vous parviendront prochainement avec les lieux et horaires précis de ces réunions.

## INFOS TECHNIQUES

### Contrôle des fraudes-



#### Sur-chaptalisation

La CAVB a été informée de contrôles réalisés par les fraudes ayant notamment pour objet

la chaptalisation. Ce sont les pratiques et leurs enregistrements qui sont vérifiés.

Nous vous rappelons ici quelques règles simples :

- Afin de limiter la sur-chaptalisation, il est préférable de chaptaliser en plusieurs fois, permettant ainsi de contrôler le taux de rendement des levures.

- Le taux de conversion usuel est de 16.83g/l pour 1° d'alcool. L'outil mis en ligne par l'IFV peut vous accompagner dans vos calculs : [calculatrice chaptalisation](#)
- Le cahier d'enrichissement doit être complété avant toute opération de chaptalisation. Les ratures, crayons de papier et utilisation de blanc correcteur y sont interdites.

#### Registre entrée des raisins

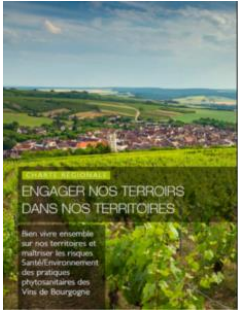
Les contrôles portent également sur ce registre. La tenue d'une traçabilité à l'entrée des raisins est en effet obligatoire. Elle peut revêtir la forme que



souhaite le vigneron (carnet de vendanges ou d'apports, registre etc..) mais les registres doivent être reliés, paginés dans l'ordre et remplis à l'encre indélébile. Ils peuvent également être tenus sous forme informatisée. Il est nécessaire de retracer la date d'entrée du raisin, le nom de la

parcelle dont il est issu, la nature du produit (AOC et couleur ou AOC la plus restrictive, IGP ou VSIG), la quantité (exprimée en kg, hl, nombre de bennes, caisses, ou cuve), le numéro de la première cuve de destination, et s'il y a lieu la mention valorisante.

### *Charte régionale « engager nos terroirs dans nos territoires »*



Comme précisé dans la précédente vinonews du mois de juin, la charte et le plan d'action ont été signés le 4 juillet dernier. Les représentants de l'État, de la Région, des maires de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne ont validé ce projet, qu'ils ont signé en même temps que la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, BioBourgogne, la CAVB, la FNEB et le BIVB. C'est donc toute la filière des vins de Bourgogne qui s'engage pour la maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires.

Elle est en ligne sur notre site internet. Si vous souhaitez des précisions sur son contenu, nous nous tenons à votre disposition. Nous vous tiendrons régulièrement informés du déploiement sur le terrain du plan d'action.

### *Point sur dispositif de prévention et de lutte contre la Flavescence dorée 2017*

#### **LUTTE INSECTICIDE 2017**

La période de comptages larvaires et de piégeages insectes en vue des déclenchements des traitements conditionnels en Bourgogne, vient de s'achever. Au total cette année la FREDON, ainsi que les techniciens CA71 et Biobourgogne, ont réalisé 28 comptages larvaires et posé 64 pièges dans les zones en 2-1 et 3-1 traitements. Aucun seuil n'ayant été dépassé donc aucun traitement conditionnel n'a été obligatoire. A nouveau les surfaces traitées à l'insecticide diminuent.

#### **PROSPECTIONS 2017**

Les prospections flavescence 2017 débuteront le 25 Août dans notre vignoble et s'achèveront aux alentours du 6 Octobre. Ces prospections seront encadrées par les techniciens FREDON.

Nous vous rappelons l'importance de votre participation active et son caractère obligatoire conformément à l'arrêté ministériel du 19 Décembre 2013 et à l'arrêté préfectoral n°16-169 DRAAF/SRAL.

Un certain nombre de responsables communaux ou ODG nous ont déjà adressé des convocations par mail ou courrier, néanmoins nous vous encourageons à vérifier le calendrier général des prospections sur l'ensemble de la région disponible sur le site [stop-flavescence-bourgogne.fr](http://stop-flavescence-bourgogne.fr)

Vous trouverez également sur ce site les listes des responsables communaux mises à jour.

Ces calendriers sont prévisionnels et peuvent évoluer notamment en fonction des dates de vendanges. Ils seront remis à jour dès qu'une modification sera communiquée à la FREDON.

### *Quelle différence de coût d'entretien du sol selon la façon de gérer l'inter-rang ?- Pôle Marché et Développement BIVB.*

Vous trouverez ci-après un **focus sur le cumul de coût d'entretien du sol**. En effet, sur une même vigne, il est fréquent que les différentes pratiques se combinent au cours de la campagne : désherbage chimique, travail du sol et tonte.

Nous vous proposons ici de **comparer deux itinéraires techniques d'entretien du sol en séparant les entreprises selon leur façon de gérer l'inter-rang : inter-rang enherbé et inter-rang désherbé chimiquement.**

Sur les 22 entreprises du panel concernées par un **enherbement de l'inter-rang, le cumul des ateliers d'entretien du sol engendre un coût économique de 649 € / ha /an**, pour un temps de travail de 8 heures/ha/an. Par ailleurs, sur les 18 entreprises du panel concernées par un **désherbage chimique**



**de l'inter-rang** (avec pour toutes du désherbage chimique en plein), **le cumul des ateliers d'entretien du sol engendre un coût économique de 644 € / ha /an**, pour un temps de travail de 6,6 heures/ha/an.

**Le coût économique de l'entretien du sol est ainsi équivalent entre ces deux itinéraires techniques, malgré la nécessité de matériel supplémentaire pour gérer l'enherbement. Le temps de travail d'entretien du sol supplémentaire en cas**

d'enherbement de l'inter-rang reste limité : +1,4 h/ha/an. Le rendement moyen sur 5 ans est légèrement inférieur en cas d'enherbement de l'inter-rang sur les entreprises du panel (58,1 hl/ha contre 59,5 hl/ha), avec un écart non significatif.

Pour le désherbage plein rang, l'écart d'une entreprise à l'autre peut être conséquent selon les matières actives utilisées, avec de fort différentiel de coût de désherbants (notamment en cas d'utilisation d'anti germinatif). Pour l'itinéraire technique avec enherbement, c'est le nombre de tontes qui a un impact.

L'étude des Coûts d'Itinéraires Techniques Vigne est menée par le Pôle Marchés et Développement du BIVB, en collaboration avec le Pôle Technique & Qualité du BIVB, les Chambres d'Agriculture, la CAVB, les cabinets comptables et avec la participation des professionnels de la filière.

Vous trouverez les éléments détaillés dans le document sur Extranet. **Vous aussi, vous êtes intéressé pour intégrer l'étude et mieux appréhender vos coûts d'itinéraires techniques ? Contactez-nous !**

Contact : [mathilde.fonteneau@bivb.com](mailto:mathilde.fonteneau@bivb.com) - 03 80 25 04 73

## SERVICE ACCOMPAGNEMENT

### *Réforme annoncée pour le compte pénibilité*

Dans une lettre adressée aux partenaires sociaux le 8 juillet 2017, le gouvernement annonce quelques changements à venir sur le compte pénibilité en 2018.

Tout d'abord il devrait changer de nom et devenir le compte professionnel de prévention. Les six facteurs de pénibilité : travail en milieu hyperbare, travail de nuit, travail répétitif, travail en équipes successives alternantes, exposition au bruit et aux températures extrêmes seront inchangés, ainsi que le fonctionnement du compte pour ces facteurs.

En revanche, il semble que le premier ministre prévoit de faire évoluer la prise en compte de 4 autres facteurs qui pourraient être traités en retraite anticipée via les maladies professionnelles.

Le gouvernement juge que « la mesure de l'exposition est a priori trop complexe ». Cela concernerait les facteurs : postures pénibles, vibrations mécaniques et manutention manuelle de charges ainsi que l'exposition aux agents chimiques dangereux.

Le mode de financement serait également modifié et les deux cotisations supprimées, remplacées par un financement via la sécurité sociale.

En attendant cette réforme, vous pouvez vous appuyer sur l'outil mis en ligne par le ministère de l'agriculture pour évaluer l'exposition de vos salariés aux différents facteurs de pénibilité : [Calculatrice pénibilité](#).

*Source : RF Social*

### *Diminution de la cotisation AGS*

Le conseil d'administration de l'AGS a décidé de baisser le taux de sa cotisation de 0,20 % à 0,15 % au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Cette cotisation est à la charge exclusive de l'employeur et est due dans la limite de 4 plafonds de la sécurité sociale, soit 13 076 € par mois en 2017.

*Source : MSA Bourgogne*

### *Aides à l'investissement- France Agrimer*

L'appel aux projets d'investissement sera ouvert du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre prochains. Les systèmes de nettoyage en place, les puits climatiques ou les graveurs laser pour bouteilles font ainsi leur apparition. A l'inverse, les bâtiments gravitaires sortent de la liste, et les chais enterrés sont redéfinis. « Pour les bâtiments de vinification un plafond unique de 600€/m<sup>2</sup> a été fixé ».

*Source : Vitisphère*

### *Financement Maintien dans l'emploi*

Le FAFSEA aide les entreprises de moins de 11 salariés à former leurs salariés pour surmonter les effets des circonstances exceptionnelles. L'objectif AEF Maintien dans l'emploi permet aux entreprises de former leurs salariés pendant les périodes d'inactivité engendrées par des circonstances exceptionnelles (intempéries, sinistres, etc..) ou des

crises économiques au niveau de leur filière. La formation professionnelle est assurée en interne dans l'entreprise encadrée par l'accompagnement d'un prestataire qui définit le projet de formation des salariés concernés avec l'employeur, le suit et l'évalue individuellement. Des aides financières sont dégagées en faveur de l'entreprise. Pour plus

d'informations, vous pouvez vous rapprocher de Daniel Huby conseiller formation FAFSEA pour la

délégation centre est : [daniel.huby@fafsea.com](mailto:daniel.huby@fafsea.com).

## DIVERS

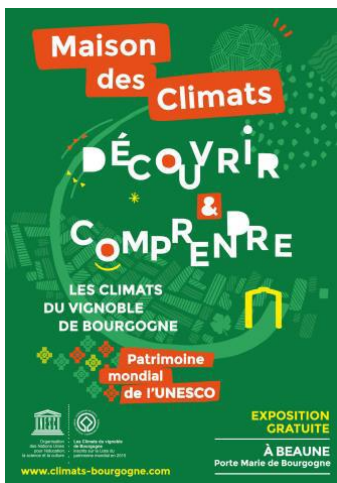
### *Fermeture estivale de la CAVB*

Les services de la CAVB seront fermés du 14 au 18 août 2017.

### *Arnaque*

La société **Alliance Champagne** et notamment son président sont victimes d'une usurpation. Si vous recevez ou avez reçu des mails pour des commandes, vous pouvez les transférer à [accueil@jad.fr](mailto:accueil@jad.fr).

### *La Maison des Climats / L'exposition de référence pour comprendre les Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial de l'UNESCO*



La Maison des Climats a ouvert ses portes le 4 juillet dernier. Cette exposition, ouverte gratuitement au public à la Porte Marie de Bourgogne à Beaune, permet de comprendre par une visite de 25 minutes ce que sont les Climats du vignoble de

Bourgogne et les fondements de leur inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un contenu inédit et une exposition pensée pour rendre accessible à tous la notion de « Climats », ces fameuses parcelles de vignes nommées et délimitées précisément depuis des siècles, qui ont été inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015.

La visite débute par une fresque numérique, avec un design sonore 3D, racontant l'histoire des Climats. Chacun peut ensuite déambuler librement autour de la maquette de 9 mètres de long représentant le vignoble de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits, puis accéder aux différents contenus présentant l'histoire, la géologie, la toponymie et le patrimoine des Climats.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

*Maison des Climats : Porte Marie de Bourgogne / 6 boulevard Perpreuil - rue Poterne / 21200 Beaune*

*Accès : par l'office de tourisme*

*Entrée libre et gratuite / Contenus en français et en anglais*

*Durée moyenne de la visite : 25 minutes*

*Horaires d'ouverture : jusqu'au 31 décembre de 9h à 18h (sauf les 25 décembre et 1er janvier).*

*Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h30-12h, 13h30-17h30. Dimanches et jours fériés : 10h-12h, 13h30-16h30. Rens. 03 80 262 130*

[www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com)

## AGENDA

### *La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en juillet 2017*

Mois de Juillet : Visites de vignes ODG

3 juillet : Réunion d'informations bailleurs avec DRDDI à Mâcon

4 juillet : AG du BIVB

4 juillet : Les climats en Fête pour les 70 ans de l'AOC Saint Romain

6 et 7 juillet : Congrès de la CNAOC

6 juillet : AG de l'UPECB

13 juillet : AG du GRAPVI

19 juillet : AG Vosne et Grand crus de Vosne et Flagey

20 juillet : Conseil d'administration de la CAVB

26 juillet : AG Clos Vougeot

*Les réunions, évènements à venir en août 2017*

24 août : Réunions pré vendanges en Saône et Loire

28 août : Comité Régional de l'INAO

28 août : Réunion pré vendanges à Chorey les Beaune

29 août : Réunion pré vendanges à Nuits Saint Georges et dans l'Yonne

Prospections Flavescence Dorée du 25 août au 6 octobre

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.

Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-  
21200 Beaune

☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : [cavb@cavb.fr](mailto:cavb@cavb.fr) - Site internet : [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

Rédacteurs : Thomas Nicolet, Marion Saüquère, Charlotte Huber